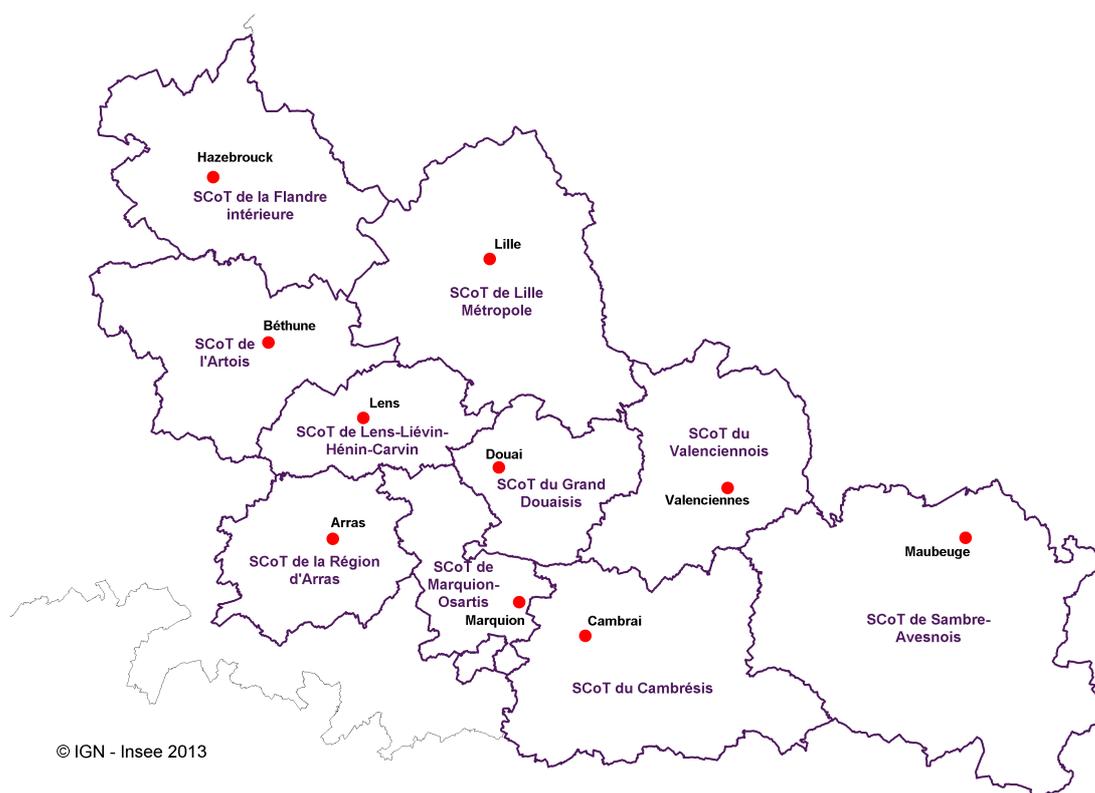


Chapitre 3 :

Fiches territoriales

En guise de conclusion de la démarche d'étude des « Impacts sociaux de la métropolisation », où une analyse thématique a été menée en quatre volets, une lecture transversale via le prisme territorial est proposée. Ces synthèses territoriales ont pour périmètre de référence les SCoT intégrés à l'Aire métropolitaine de Lille.



En raison de la moindre taille du SCoT de Marquion-Osartis, celui-ci a été rattaché au SCoT du Grand Douaisis, territoire vers lequel ses actifs se dirigent principalement dans le cadre de navettes domicile-travail. Si les fiches sont déclinées à l'échelle des SCoT, en vigueur au 1^{er} janvier 2015, les cartographies et analyses peuvent toutefois être réalisées à des échelles plus fines.

La page introductive présente d'une part une synthèse des grandes lignes de force du SCoT, et d'autre part permet une appropriation du territoire à travers une cartographie du SCoT : les intercommunalités qui le constituent et, a minima, les 10 communes les plus peuplées.

Les différents volets sont alors repris localement :

- le volet 1 est traité en page 2 de chaque fiche. La carte 1, à l'échelle communale, informe sur le revenu médian des ménages de façon statique, alors que les cartes 2 et 3 ainsi que les données complémentaires permettent d'apprécier les dynamiques à l'échelle des cantons (millésime 2010), sur plusieurs périodes successives.
- le volet 2 des « Impacts sociaux de la métropolisation » est lui décliné en page 3 de chaque fiche. Les cartes 4, 5 et 6 mettent en lumière les migrations résidentielles internes à l'AML des cadres, employés et ouvriers à l'échelle des EPCI (millésime 2014, exception faite pour la CU de Lille Métropole, divisée en 9 territoires métropolitains).

- le volet 3 de la démarche prend place en page 4. Les analyses conduites s'attachent à apprécier les dimensions économique des centres locaux, sociale de leurs aires d'influence et à éclairer ces analyses par les mobilités alternantes. Les centres locaux, au nombre de 16, ont été fixés a priori, principalement en raison du volume d'emploi qui y est localisé (carte 7). Ces centres économiques polarisent un nombre plus ou moins important de communes environnantes, regroupées sous l'appellation « aires d'influence » (correspondant aux communes dont une majorité relative de résidents travaillent au sein du pôle économique). Ce zonage à façon créé, les résultats de deux typologies, économique à l'échelle des centres, sociale à l'échelle des aires d'influence, sont représentés en carte 8. Enfin, la carte 9 permet d'éclairer le sujet des mobilités alternantes.

- le volet 4, dernier volet des « Impacts sociaux de la métropolisation », porte sur les problématiques d'accessibilité à l'emploi. L'accessibilité est modélisée au regard de la localisation des emplois et de la population active, en tenant compte de la mobilité des différents groupes sociaux. Ce volet est décliné à l'échelle territoriale en page 5 pour les cadres, en page 6 pour les employés et en page 7 pour les ouvriers non qualifiés. Les analyses propres à chacune de ces catégories socioprofessionnelles reposent sur trois cartographies communales, concernant l'accessibilité des hommes, des femmes puis les inégalités entre ceux-ci.